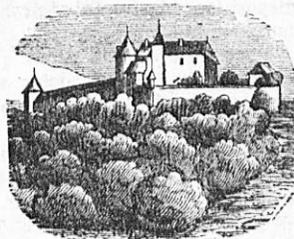




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : **L'ÉCHO LITTÉRAIRE**

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE B.-R. : BULLE, arr. 9^h7 (dim. j. f. 9^h1) 3^h30 8^h7. BULLE, dép. 5^h00 (5^h15) 1^h40. 6^h20

ANNONCES

District de la Gruyère:
Une seule insertion . . . 20 cts.
Annonces répétées . . . 16 »
Canton: Première insertion . . . 20 »
Les suivantes . . . 15 »
Suisse . . . 25 »
Etranger . . . 30 »
la ligne ou son espace.
Annonces mortuaires et rétractations . . . 25 cts.
Réclames . . . 40 cts. la ligne
S'adresser à
Publicitas, S.A. suisse de publicité,
Bulle (Cercle catholique, au 1er).

ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 5.—
» . . . 6 mois » 2 50
Etranger . . . 1 an » 9 50
» . . . 6 mois » 5 50
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.
TÉLÉPHONE 150

Aux Electeurs libéraux-radicaux gruyériens !

Chers concitoyens !

Le peuple gruyérien est appelé à se prononcer, le 18 avril courant, sur le principe de la **revision partielle de la Constitution**, conformément à la décision du Grand Conseil, spécifiée par décret du 28 janvier écoulé.

Vous vous souvenez, chers Concitoyens, des efforts tentés par notre parti, pour la revision complète de notre constitution antique et surannée, ne correspondant dans aucun de ses articles à la situation actuelle, aux aspirations de liberté et de démocratie de tous les peuples, du canton de Fribourg en particulier, en un mot aux droits du citoyen, aux droits de l'homme libre.

Nous n'exagérons pas en affirmant que nous avons vécu jusqu'à ce jour sous le régime de la plus autocratique des constitutions, telle qu'il n'en existait aucune autre en Suisse. A nous de faire tous les efforts pour arriver au plus vite au niveau des cantons confédérés.

En 1897, notre parti lançait une demande d'initiative de la revision. Cette demande fut signée par 5477 citoyens. N'ayant pas atteint le chiffre des 6000 signatures exigé par la loi, notre revendication ne fut point posée devant le peuple. La presse libérale-radical n'a cessé depuis lors d'en poursuivre la demande et la réalisation.

Aujourd'hui enfin, le parti au pouvoir esquisse, forcé par les circonstances, un pas modeste dans la voie de l'extension des droits populaires, de la démocratie, du respect des citoyens et le Grand Conseil, à l'unanimité, propose au peuple fribourgeois une **revision partielle** de sa constitution.

Sans doute le peuple avait le droit d'espérer davantage; avec nous il eut aimé inscrire dans la revision: le referendum financier, la représentation proportionnelle au Conseil d'Etat, la réduction du nombre des députés, la réduction du chiffre des signatures exigible pour la demande d'initiative et le referendum: **l'avenir lui donnera raison.**

Le parti au pouvoir estime avoir été très large dans ses concessions au peuple ! (Déclaration de Monsieur le baron de Montenach au Grand Conseil, janvier 1920.)

Connaissant la mentalité de notre adversaire, nous la comprenons sans l'admettre.

Chers Concitoyens !

Telle qu'elle vous est présentée, la revision que vous voterez le 18 avril n'en constitue pas moins un progrès :

Par la nomination démocratique du Conseil d'Etat par le peuple ;
Par la nomination des députés au Grand Conseil d'après le principe de la **proportionnelle**, unique moyen de représenter dignement les partis sans concession et sans charité ;

Par le droit d'initiative législative populaire ainsi que le droit de referendum pour les lois et décrets de portée générale ; **ce droit pourra s'exercer librement, c'est-à-dire que les signataires d'initiative ou de referendum ne seront plus obligés d'apposer leur signature devant le bailli communal ;**

Par l'admission du principe de l'incompatibilité des fonctions de conseiller d'Etat avec le mandat de député ;

Par une nouvelle organisation judiciaire plus que justifiée, plus que nécessaire.

Chers concitoyens libéraux-radicaux !

TOUS AUX URNES le 18 avril

et répondez OUI à toutes les questions de votre bulletin de vote, ce pour le plus grand bien du canton de Fribourg, pour son acheminement vers des libertés futures plus grandes, pour la pacification des luttes politiques, pour la bonne administration des affaires publiques par la participation et la responsabilité de tous les partis, de tous les gens de cœur !

Vive le Canton de Fribourg ! — Vive la Gruyère !

Jules Blanc, conseiller communal. Léon Blanc. Louis Blanc, député. Alexandre Cailler, Conseiller national. Charles Collet. Marcellin Charrière, buraliste. Emile Conus, administrateur postal. Eugène Crotti, cons. communal. H. Decroux, cons. communal. Arnold Desbiolles. L. Despond, syndic. Emile Dupasquier, député. Gustave Dupasquier, député. Ern. Feigel, admin. B.-R. Raymond Gapany. Jules Garin. Eug. Glasson, confiseur. Félix Glasson, député. James Glasson, cons. communal. Jules Glasson directeur. Cas. Gremaud, député. Arthur Gretener, directeur. Alfred Kretz, cons. communal. Emile Morand. Charles Mayer. Léon Pasquier. Ad. Perret. Dr. E. Perroulaz. E. Réternaz, télégraphiste. R. Rime, syndic, Charmey. Jos. Sansonnens, secrétaire. Louis Toffel, cons. communal.

La votation de dimanche.

Il y a certainement bien des électeurs qui ne se rendent pas suffisamment compte de l'importance de la votation de dimanche prochain et que les questions de politique pure laissent froids. C'est cependant fort heureux pour le pays que cette catégorie de citoyens soit encore peu nombreuse, et que la politique purement réaliste n'a pas envahi tout le corps électoral.

Ce n'est donc pas en vain que l'on fait appel aux plus beaux sentiments du cœur et de l'intelligence. Ce n'est pas en vain que l'on réveille ces sentiments d'attachement profond pour la patrie et ces idées de dévouement et de sacrifice en sa faveur.

Le peuple fribourgeois occupe, sous ce rapport, une place privilégiée au sein de la Confédération; ses populations sont exemptes des théories défaitistes que l'on cherche à répandre dans l'univers; il conserve jalousement l'idéal qu'il s'est tracé et en poursuit la réalisation avec une persévérance tranquille et sereine, mais ferme en même temps.

Mais dans cet idéal est un point sur lequel le peuple fribourgeois, le peuple gruyérien en particulier ne transigeront jamais; ce que notre peuple veut, c'est le calme, c'est la paix intérieure par une administration juste, ferme, prudente et sage.

Or, nous avons constaté autour de nous et chez nous que l'on ne peut obtenir cette administration-là que lorsque la constitution, qui est la base de la vie politique d'un peuple, est à la hauteur des temps, qu'elle renferme le genre de la justice, dont elle s'inspire. L'expérience l'a depuis longtemps démontré: nous ne pourrions obtenir cette paix tant désirée pour la prospérité du pays que lorsque nos institutions auront abandonné le principe de l'autocratie, de la dictature d'un parti. Il est de la plus grande urgence que l'on revienne à des idées plus saines que celles dont se sont inspirées les créateurs de la constitution de 1857. Nous vivons dans d'autres temps, nous avons d'autres mœurs; la démocratie a fait du chemin, lentement, mais sûrement; il est temps d'apporter à notre charte constitutionnelle les changements que comportent les circonstances.

C'est pourquoi, peuple de la Gruyère, dimanche tu vas en masses compactes te rendre aux urnes pour voter la revision proposée.

Electeurs de la Gruyère, vous voterez OUI, parce que, dans les lois et décrets dont dépend la prospérité et le bon renom du pays, vous voulez avoir votre mot à dire. Vous voulez pouvoir, par le referendum législatif, discuter directement et non plus seulement par l'intermédiaire de vos mandataires, les

dispositions légales qui régiront le canton.

Vous voterez oui parce que vous voulez pouvoir aussi dicter vous-mêmes au Grand Conseil les lois dont vous désirerez l'application.

Vous voterez oui, parce que, pour une bonne gestion des affaires publiques, la collaboration étroite de tous les partis est indispensable et que vous l'obtiendrez cette collaboration par l'introduction de la proportionnelle. Le Grand Conseil sera alors réellement l'image et la représentation du corps électoral. Nos élections seront peut-être encore chaudement disputées; mais elles perdront de leur acuité et elles ne laisseront plus chez les vaincus d'autrefois cette rancœur et cette amertume qui ont fait tant de mal au pays.

Vous voterez oui, parce que vous voulez également avoir votre mot à dire dans le choix du pouvoir exécutif. Lorsque le Conseil d'Etat sera nommé directement par le peuple, il sera obligé, par la force des choses, de s'inspirer avant tout du bien du peuple et non plus seulement de chercher à plaire à une fraction du Grand Conseil qui l'a choisi, et dirons-nous, imposé au pays.

Vous voterez oui, parce que vous savez que les affaires publiques exigent de nos représentants une présence assidue à la tête de l'administration et que nos mandataires ne peuvent pas être à la fois à Bernes et à Fribourg.

Vous voterez oui encore parce que vous savez que l'organisation de nos tribunaux est une des choses qui s'imposent avec le plus de force et d'urgence.

Electeurs gruyériens, tous debout pour la revision et pas d'abstention.

BULLETIN DE VOTE
pour la votation relative à la revision partielle de la Constitution.

1. Acceptez-vous les modifications proposées aux art. 28 et 45 de la Constitution cantonale, tendant à l'introduction du **droit d'initiative législative populaire**, en ce sens que 6,000 citoyens au moins peuvent demander l'adoption ou la modification d'une loi ?

OUI

2. Acceptez-vous les modifications proposées aux art. 28 et 45 de la Constitution cantonale, tendant à l'introduction du **droit de référendum**, pour les lois et décrets de portée générale, votés par le Grand Conseil et n'ayant pas le caractère d'urgence, lorsque 6 000 citoyens au moins en font la demande ?

OUI

3. Acceptez-vous les modifications proposées aux art. 29 et 49 de la Constitution cantonale, en ce sens que les **conseillers d'Etat seront nommés directement par le peuple** ?

OUI

4. Acceptez-vous les modifications proposées aux art. 36, 38 et 48 de la Constitution cantonale, en ce sens que les députés au Grand Conseil seront nommés d'après le principe de la **représentation proportionnelle** ?

OUI

5. Acceptez-vous la modification proposée à l'art. 42 de la Constitution cantonale, en ce sens que le Grand Conseil aura **trois sessions ordinaires par année au lieu de deux** ?

OUI

6. Acceptez-vous la modification proposée à l'art. 50 de la Constitution cantonale, en ce sens que les **fonctions de conseiller d'Etat seront incompatibles avec le mandat de député** ?

OUI

7. Acceptez-vous la modification proposée à l'art. 50 de la Constitution cantonale, en ce sens que **trois membres au plus du Conseil d'Etat pourront faire partie des Chambres fédérales en même temps** ?

OUI

8. Acceptez-vous les modifications proposées aux art. 59, 63, 65 et 75 inclusivement de la Constitution cantonale, en ce sens qu'à part un Tribunal composé de sept membres et de quatorze suppléants, prévu par la

Constitution, l'organisation des tribunaux, leur nombre et leurs compétences feront l'objet d'une loi spéciale ?

OUI

Les élections glânoises.

Mettons les points sur les i au sujet des élections de la Glâne. Le correspondant du *Fribourgeois* avoue que la candidature conservatrice a été lancée par les électeurs du Cercle de Rus sans aucune intervention quelconque de la part du Comité conservateur. Ce comité n'a donc rien fait pour entraver un mouvement si contraire à la loi... disons la courtoisie à l'égard d'adversaires politiques. C'est un point acquis de par les déclarations du correspondant du *Fribourgeois*.

Le dit Comité s'est incliné devant l'opposition des électeurs de Rus; notre contradicteur l'avoue en termes ingénus, bien qu'il refuse de discuter la valeur des arguments des électeurs de Rus. Il ne s'en suit pas moins que, en acceptant le veto des électeurs, et en ne faisant rien pour empêcher la rupture d'un compromis personnellement signé, il s'est rendu complice des agissements que nous avons signalés. Ou bien il avait le pouvoir de s'y opposer; dans ce cas, ne l'ayant pas fait, il ne saurait repousser le reproche d'avoir manqué à la signature échangée; ou bien il ne le pouvait pas, il n'avait aucun moyen d'action contre les dissidents; alors, comment se fait-il que ce comité renié par ses propres troupes vienne se poser comme représentant de tout un parti? Ce n'est donc qu'une coterie qui impose ses volontés à l'encontre de la volonté populaire. Tel est le dilemme posé à notre contradicteur.

Aux termes de la correspondance du *Fribourgeois*, on pourrait croire que les électeurs glânois ont nommé le candidat victorieux sans connaître ses opinions politiques; c'est laisser entendre que la plupart des électeurs, puisque ce candidat a obtenu la majorité, dont environ 150 voix indépendantes, croyaient voter pour un indépendant. Alors, comment se fait-il que notre contradicteur se soit trouvé dans l'obligation d'affirmer l'orthodoxie politique du candidat en cause? Lui, qui a voté sans doute pour ce candidat, savait donc qu'il contribuait à commettre un accroc à la convention, et c'est en toute connaissance de cause qu'il a aidé à cet acte contraire à la bonne foi et au respect des conventions.

Notre contradicteur prétend tirer un argument du fait que 150 voix conservatrices sont allées au candidat indépendant. Cela prouve uniquement qu'il y a partout des électeurs honnêtes qui ne connaissent pas les mots d'ordre ni les intrigues, et qui les réprouvent.

Ce qui est amusant dans tout ceci, c'est la contradiction qui existe entre les arguments actuels et ceux que l'on a invoqués quelques jours après les élections. Cette contradiction prouve que les meneurs, auteurs de cette équipée, n'ont guère la conscience tranquille à cet égard; à force de chercher à se justifier, ils finissent par confondre autour avec alentour. Mais le grand public, qui est meilleur juge que les intéressés, sait à quoi s'en tenir.

NOUVELLES SUISSES

Douanes. — Les recettes des douanes se sont élevées au mois de mars 1920 à 7.312.350 fr. (mars 1919: 3.698.629 fr.). Il y a donc augmentation de recettes en 1920 de 3.619.721 francs. Du 1^{er} janvier à fin mars 1920, elles se sont élevées à 22.832.164 fr. Pour les trois premiers mois de l'année, il y a une augmentation de recettes

de 13.249.346 fr. sur l'année précédente.

Finances fédérales. — Le chef du Département des finances, M. Musy, a déclaré à la séance de mardi matin du Conseil fédéral que les comptes de la Confédération pour 1919 bouclent par un déficit de 95 millions.

M. Musy a donné des renseignements sur le résultat de l'impôt sur les bénéfices de guerre. En 1918, cet impôt avait produit 496 millions, dont 121 millions furent distribués aux cantons et au fonds d'assistance pour la chômage. La Confédération a reçu pour sa part 375 millions.

Un village sous l'avalanche. — Dans la nuit de lundi, une avalanche formidable s'est précipitée dans le val Bredetto (Tessin) du Coaciano del Voscovo sur le petit village de Fontana, enveloppant plusieurs maisons et étables. Les habitants ont réussi à se sauver à temps. Le nouveau pont au-dessus de Tessin et les constructions protectrices contre les avalanches ont été démolis.

Valais. — La nicotine. — A Braem (Valais) un agriculteur voulant faire disparaître les poux qui tourmentaient ses vaches, se servit de nicotine pure, de telle façon que ses animaux ont péri empoisonnés.

A L'ÉTRANGER

Explosion. — 15 tués.

Un accident s'est produit à proximité du village de Bartenheim (Alsace) à 20 km. de Mulhouse, par suite de l'explosion d'un dépôt de munitions allemandes. Quinze ouvriers employés à décharger les projectiles ont été tués. Deux autres ont été grièvement blessés.

CANTON DE FRIBOURG

Animaux atteints de la fièvre aphteuse. — Pour différents motifs, le Conseil d'Etat vient, par arrêté du 13 avril, d'ordonner que tous les animaux qui ont été atteints de la fièvre aphteuse soient marqués à la face interne et à l'extrémité de l'oreille gauche d'un S appliqué au moyen d'une pince à tatouer. Les animaux, dont l'abatage d'urgence est ordonné, seront marqués, au même endroit, du signe SS. Ce marquage sera effectué par les commissions qui, à teneur de l'arrêté du 1^{er} avril, doivent procéder à la visite de tous les troupeaux qui ont été atteints de la fièvre aphteuse, afin de désigner les animaux à abattre d'urgence.

Les propriétaires qui s'opposent au marquage de leurs animaux seront privés de toute indemnité et il leur sera interdit de conduire leurs troupeaux à l'alpage.

Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront punies conformément aux prescriptions pénales de la loi fédérale du 8 février 1872, relative aux épizooties.

Fédération des producteurs de lait. — Mardi après-midi, une nombreuse assemblée d'agriculteurs fribourgeois, venus de toutes les parties du canton, réunie à l'Hôtel de la Tête Noire, à Romont, a décidé, après une discussion nourrie et intéressante, la constitution et jeté les bases d'une fédération unique cantonale des producteurs de lait.

Cette association n'a aucune couleur politique et se donne pour but la défense des intérêts des paysans dans toutes les branches de l'agriculture.

Un comité d'initiative a été constitué, qui va se mettre immédiatement

à l'œuvre. Des listes d'adhésion seront adressées prochainement dans chaque commune.

GRUYÈRE

Election cantonale. — Dimanche, les électeurs gruyériens sont allés à repourvoir au remplacement de MM. Musy et Reichlen comme députés au Grand Conseil. Les conservateurs ont désigné comme candidats MM. Jean Guillet, colonel, à Bulle, et Maurice Borcard, syndic de Grandvillard.

Alpage. — Les agriculteurs d'autres cantons doivent s'inscrire au bureau de leur préfecture respectives jusqu'au mardi 20 avril, en indiquant les noms de la commune et du patron, ainsi que le nombre et les espèces d'animaux qu'ils auraient l'intention d'alper.

Votations. — Les électeurs de la commune de Bulle ont informé que le scrutin pour les votations de dimanche 18 avril (revision partielle de la Constitution cantonale et nomination de 2 députés au Grand Conseil) sera ouvert de 10 1/2 h. à midi et de 1 à 3 h. l'après-midi.

Concert national. — Nous rappelons à nos lecteurs le concert de joyels qui aura lieu samedi soir dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. Les artistes qui le donneront en costume national, ont un talent tel que les auditeurs sont certains de passer une agréable soirée.

Cinéma. — Les représentations cinématographiques continuent à faire les délices des amateurs de beaux spectacles. Pour dimanche prochain le programme comprendra, entre autres, l'immortel chef-d'œuvre de Jules Verne, « *Vingt mille lieues sous les mers* ».

Chacun voudra bénéficier de cette occasion d'admirer ces superbes spectacles.

Représentations. — La Persévérance vient à son tour solliciter la bienveillance du public ballois. De par la force des circonstances elle se trouve un peu en retard, mais elle espère bien avoir encore de la sympathie qui lui fait si souvent accordée. Du reste, le programme qu'elle offre: romans d'enfants, comédie opérette, vaudeville, est agréable soirée.

Monsieur et Madame Alexandre GLASER remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion de la maladie et de la mort de leur cher fils

AUGUSTE

enlevé à leur affection à l'âge de 7 ans.

Vermouth NOBLESSE
DÉLICIEUSE GOURMANDISE
GIRAVEGNA & C^{ie} CENEVE

Le vrai connaisseur portera toujours sur lui une boîte de Tablettes Gaba, pour se préserver des rhumes, refroidissements et maux de gorge. Méfiez-vous! Exigez les Tablettes Gaba en boîtes blanches à fr. 1.75

Docteur H. Reymond
spécialiste, FRIBOURG
absent
jusqu'à nouvel avis.

CINÉMA

Matinée 3 h. DIMANCHE
Par concession
vingt mille lieues
Incomparable reconstitution de JULES VERNE
en 7 actes d'aventures
1^{er} acte: **Le Nautilus**
2. Les naufragés de l'air.
3. Sur terre et sous les flots.
4. La chasse chez Neptune.
Epilogue: La tour de Babel
(Autorisée)

Grande Salle de Représentation

avec le concours des Sociétés de Choeurs
les dimanches 18, 25 et 29 avril à 2 1/2 h.
I. **La Jeunesse**
drama historique en 4 actes
II. **Une corvée**
comédie militaire en 3 actes
Prix des places: Réervées: 1 fr. secondes: 1 fr.

CAFÉ REY

Avec un sous de favorables conditions
Moléson, situé au centre de la commune, à Bulle, comprenant une salle, boucherie-charcuterie, brasserie, etc.
Pour tous renseignements s'adresser à Bulle

Grande Salle de Représentation

Dimanche
LA PERSÉVÉRANCE
drame en 3 actes
Prix des places: Réervées: 2 fr.; Premières: 1 fr.; Deuxièmes: 50 c.
A 3 h. Séance de nuit
Location

Mises

Le sousigné exposera en vente le 21 avril 1920, à 10 heures, la propriété qu'il possède à Bulle. Les mises auront lieu en l'après-midi.

On demande

pour le 1^{er} mai un jeune homme de 16 à 20 ans, connaissant les travaux agricoles. S'adresser à U. Hammel, tenbach, Roderdorf près Bulle.

A vendre

faute d'emploi, une faucheuse à un cheval. S'adresser à Pierre Chaud, marchand de bétail, Echarlens.

On cherche un jeune garçon comme apprenti serrurier chez E. Schindler, Bulle. Rétribution immédiate.

CINÉMA LUX, BULLE

Matinée 3 h. **DIMANCHE 18 AVRIL** Soirée 8 h.
Par concession spéciale

vingt mille lieues sous les mers

Incomparable reconstitution du célèbre chef-d'œuvre de **JULES VERNE**
en 7 actes d'aventures captivantes et instructives.

- 1^{er} acte : **Le Nautilus, démon de la mer.**
2. Les naufragés de l'air. 5. Le bâtiment expiatoire.
3. Sur terre et sous les flots. 6. Le passé fantomatique.
4. La chasse chez Neptune. 7. Le secret de Nemo.
Epilogue : **La tombe de corail.**
(Autorisée aux enfants.)

Grande Salle de **MONTBOVON**

Représentations théâtrales

avec le concours des

Sociétés de Chant et de Musique

les dimanches 18, 25 avril et 2 mai 1920
à 2 1/2 h. et 8 h. du soir.

I. **La Jeunesse de Charles V**
drama historique en 4 actes, par Jacques d'ARS.

II. **Une corvée de quartier**
comédie militaire en un acte, par L. CHELU.

Prix des places : Réervées : 2 fr. 50 ; premières : 1 fr. 50 ;
secondes : 1 fr. ; Enfants demi-place.

CAFÉ RESTAURANT

A vendre

sous de favorables conditions, le Café-Restaurant du Moléson, situé au centre des affaires, en face du champ de foire, à Bulle, comprenant café-restaurant, grande salle, boucherie-charcuterie achalandée, et de nombreuses dépendances.
Pour tous renseignements, s'adresser à M. Jean Frioud, à Bulle

Grande Salle de l'Hôtel de Ville, Bulle
Dimanche 18 avril, à 8 h.

Représentations théâtrales

données par

LA PERSÉVÉRANCE

Prix des Places :

Réervées : 2 fr. ; Premières : 1 fr. 50 ; Deuxièmes : 1 fr.

A 3 h. Séance réservée aux enfants.

Prix des places : 50 centimes.

Location à l'Hôtel de Ville.

Mises de fleuries

Le soussigné exposera en mises, par voie d'enchères publiques, le 21 avril 1920, à 10 heures du matin, sur place, les fleuries de la propriété qu'il possède à La Glittaz, Villars d'Avry.
Les mises auront lieu en bloc ou par lots.

L'exposant : **Jacques Nicolet.**

On demande

pour le 1^{er} mai un **jeune homme** de 16 à 20 ans, connaissant les travaux agricoles.
S'adresser à U. Hummel Altenbach, Rodersdorf près Bâle.

A vendre

faute d'emploi, une faucheuse à un cheval.
S'adresser à Pierre Gremaud, marchand de bétail, Echaliens.

On cherche un jeune garçon comme

apprenti serrurier

chez E. Schindler, Bulle.
Rétribution immédiate.

A vendre une

jeune truie

portante, de grosse race.
S'adresser à M. Panchaud Louis, La Tour.

A vendre un grand clapier

chez M. Riganti, rue du Moléson, Bulle.

A vendre 6 porcs

blancs et rouges de 5 mois, chez PITTET, à la Châteleine, LA VERRERIE.

A la même adresse on demande un **garçon de chalet.**

FOURRAGES

Le **SYNDICAT AGRICOLE** de la GRUYÈRE, à BULLE, livre dès ce moment :

Foin d'Italie 1^{er} choix, à 34 fr. les 100 kg.

Paille de blé bottelée à 17 fr. le 100 kg.

le tout par wagon franco Bulle.

Il continue à fournir du **FOIN** et du **REGAIN** du pays à volonté ; ces marchandises sont en dépôt.

On demande 2 bons maçons

pour travailler à la campagne non loin de Bulle.
S'adresser à Publicitas S. A. Bulle

Scieur

connaissant le débit de bois et sachant affûter est demandé dans usine du canton de Neuchâtel. Entrée de suite ou époque à convenir.

Adresser offres sous chiffres P 21,842 C à Publicitas S. A., La Chauv-Fonds

A vendre une certaine quantité de

foin

chez Jean Gremaud, Morlon.

Domestique.

On demande dans une petite famille de la Gruyère personne d'un certain âge, sachant cuire, pour faire les travaux du ménage. Bon gage.
S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P 1184 B.

Mises de chédail.

Le soussigné exposera en vente en mises publiques, le lundi 26 avril, dès 10 h., à son domicile à Vuadens, chemin des Colombettes, une partie de son chédail, soit : chars, colliers, clochettes, outils à faner, ustensiles de laiterie et autres objets trop longs à détailler.

L'exposant : **Célestin GREMAUD.**

A VENDRE

un choix de lits en bois et en fer, tables de nuit, lavabos, canapés, commodes-bureaux, commodes plates, armoires à glace et sans glace, tables rondes et carrées, ainsi qu'à rallonges, chaises, fauteuils, tabourets, tabourets de piano, couchettes en bois et en fer, couchette Moïse, poussettes, charrettes et chaises d'enfants, machine à coudre à pied Singer, etc.

Au Magasin d'occasions

PRINCE

rue du Tir **BULLE**

On cherche un garçon

de 15 ans environ pour aider à la campagne. Bonne occasion d'apprendre l'allemand.
Faire offres avec conditions à Famille PFENNINGER, Hausacker, OTTIKON, Gossau, Zurich.

Armailli

bon trayeur cherche place pour la saison.
S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P. 1176 B.

A vendre

un deuxième établi de menuisier.
S'adresser au Magasin d'occasion J. Prince, Bulle.

Immeubles à vendre

sous de favorables conditions : **Maison de rapport** avec six logements bien exposés au soleil, buanderie, 2 caves, installation pour l'eau de Charmy, petite grange, écurie, remise et environ une pose de terrain à bâtir.
Pour tous renseignements, s'adresser au propriétaire Beand Athanase, derrière le Café du Nord, Bulle.

PAILLE

1^{ère} et 2^{ème} qualité, livraison de suite, au prix avantageux.

Fourrages de toutes sortes.

Se recommande, Emil Renold, ci-dev. Renold Frères, Fourrages en gros, Zurich.

A vendre 20 domaines

de toutes contenances, ainsi que cafés, auberges avec terre, 2, 4, 7, 10, 12 poses, maisons, villas, boulangeries, moulins, scies, MONTAGNES.

A louer

dans le canton de Vaud, plusieurs jolis cafés.
S'adresser à Louis Genoud, Cercle catholique, Bulle, tous les mardis au St Georges, à Romont.

A vendre

un clapier de trois compartiments, chez M. Joseph Gremaud, La Tour.

AUTO

à vendre.

Pour cause de double emploi, à vendre jolie auto de 4 places, marque Chevrolet, à l'état de neuf, marchant admirablement, moteur 12 HP., forte et n'ayant jamais eu de panne. Mise en marche et éclairage électrique.
S'adresser à Publicitas S. A. Bulle, sous P. 1202 B.

A vendre

UN POTAGER

à 8 trous, bouillote en cuivre.
S'adresser à Ecoffey Louis, La Tour de Tréme.

Exploitation de gravier.

La Commune de BULLE mettra en location, en mises publiques, jeudi 22 avril, de 2 à 3 heures l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, les emplacements pour l'exploitation des deux dépôts de la Tréme.
Le Secrétariat communal.

Mises publiques.

Le soussigné exposera en mises publiques, le **lundi 18 avril, à 10 heures** du matin à son domicile, son chédail : un char à ressorts avec machine pour conduire des veaux, une luge, une boille à lait de 40 litres, quelques outils de fénage, des chaînes pour charrier le bois, une dizaine de clochettes et quelques autres objets.

Magnin Alfred, Hauteville.

A VENDRE

à Bulle, au centre des affaires **une maison**

de rapport comprenant : rez de chaussée, 4 pièces et dépendances ; 1^{er} étage, 8 pièces, facilités de faire 2 logements ; 2^{ème} étage, 6 pièces, dont grande veranda au soleil ; 3^{ème} étage, mansardé ; chambre à fumer et galetas ; le tout en très bon état.
S'adresser à Aux. Oberson, sellier tapissier, Bulle.

On prendrait en estivage

pour le bas, 2 ou 3 vaches laitières ayant eu la maladie.
Prendre l'adresse du N° 1120 B., à Publicitas S. A., Bulle.

Tir militaire obligatoire

dimanches 18 et 25 avril dès 1 heure après midi.
Les livrets de service et de tir indispensables.

AVIS. — Le public est instamment prié de ne pas circuler sur le sentier longeant le Russon, ainsi que sur le pâturage dit « la Maguennetta » et terrain avoisinant.
Société de tir de Vuadens. VERDAN, président.

On cherche

pour de suite **jeune fille**

pour la campagne.
S'adresser à M. Paul Geisenhoff, Hauteville.

OCCASION

A vendre

scie à ruban, roue hydraulique, tour à bois, meules, courroies et roues de transmission.
S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P 1193 B.

A vendre

10 beaux porcs de 10 semaines et 2 belles brebis chez Louis MAGNIN, à Marsens.

Apprentie tailleuse

est demandée de suite chez Mme Jules Corboz, rue du Moléson, Bulle.

Bulle, pharmacie d'office

Dimanche 18 Avril

Pharmacie GAVIN

La pharmacie d'office fait le service de nuit pendant la semaine.

